

Espaces Educatifs Bricabracs

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : contact@bricabracs.org

Education / renseignement / inscription : lesbricabracs@bricabracs.org

Bulletin du CF des Espaces Educatifs Bricabracs du 28 mars 2018

18h 20h30

Présents·e·s : Julien, Magali, Sophie, Marie-Claude, Erwan, Dominique excusé.

Ordre du jour : dans le désordre...

- cooptation de Julien et Sophie au CF + changement du bureau
- info partenariat Cemea
- participation festival Tralalère
- service civique projet d'accueil pour septembre.
- point colibris
- point financier
- Nombre d'enfant en plus des 20
- accès famille à très faible ressource / discours
- réalité du boulot en espace éduc Brica au-delà de l'école.
- Après midi de travail des éducés le mardi ?

Non traité, à mettre au prochain ODJ :

- devenir organisme de formation

Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 28 mars 2018

Décisions courantes / à diffuser

Composition du Bureau et du CF

Proposition de cooptation de Julien et Sophie au CF : réponse au prochain CA le 18 avril.

Magali sort du bureau

Michel devient membre du bureau

Point financier :

Le prévisionnel fait et refait, annonce que nous mangeons régulièrement notre pain noir. Sans renouvellement d'apports importants (vide grenier, gibus, lilo etc) d'ici avril, et ce malgré l'augmentation de la prestation, nous n'aurons plus la trésorerie nécessaire au mois d'avril 2019 pour prendre la décision de relancer une année supplémentaire en 2019-2020.

Pour les aides sociales/ bourses, on fait le point en septembre.

Service civique

Projet d'accueil pour septembre : 116€ par mois à prévoir

Dossier envoyé, pas de réponse à ce jour.

info partenariat Cemea :

Dossier envoyé pour faire de la formation avec les Cemea/uniformation
4 membres des Cemea vont venir en observation à Bricabracs prochainement.

Festival Tralala-Tralalère :

stand restauration recette 50% Bricabracs/50% tralalère !

crêpes

sandwichs (proposition aux parents de Julien)

Appel à participant-e-s

Présent : Erwan, Sophie,... 2 ou 3 en plus.

Point colibris :

Ils souhaitent faire une présentation sur leur site de projets alternatifs d'éducation « ils l'ont fait », 4 projets ont été choisis

objectif : visibilité pour Bricabracs et soutien financier à long terme ?

Accès famille à très faible ressource / discours

Quel discours tenons-nous par rapport à la prestation demandée ?

Etude au cas par cas, mais le cout ne devrait pas être un frein. On tente de trouver alors des solutions de soutien financier.

Par exemple, Magali a demandé une aide à l'entraide protestante pour des familles en difficulté.

Principe et discours à préciser :

Ce qui est en jeu : c'est aux éduc's de décider s'ils peuvent accueillir des enfants en plus (ça ne change rien au budget pour l'année en cours)

Pour l'an prochain proposition d'ajouter 2 places solidaires à prix libre. Est-ce que ce modèle est possible à 22 enfants ?

Dans l'état actuel besoin de rester à 20 enfants max et de ne pas bloquer l'accès pour des raisons financières. Donc trouver des solutions d'entraide pour maintenir l'équivalent du cout annuel de l'inscription.

Situation posant questions / intervention du cf en complément des éducateur/ enseignant

En discussion / non validé :

Comment on mêle les membres du CF aux questions péda ou sociales ?

En cas de départ en milieu d'année ou pour toutes autres situations qui interrogeraient les membres du CF non éducateurs/ enseignants de Bricabracs, se donneraient la possibilité de contacter et rencontrer les personnes concernées afin d'apporter des compléments d'information ou une écoute différente, se faire un autre avis de celui porté par les éducateurs/ enseignants.

Au final la structure associative choisie, ses statuts, sont construits pour laisser une marge de décision importante aux travailleurs.

Coût annuel / inscription annuelle

Si il y a un départ dans l'année : La formulation sur le bulletin d'inscription est claire : « s'engage pour une participation financière de 600 euros pour l'année (12 mois) »

Les 600 euros sont donc dus à l'année. Si le paiement est fractionné, la prestation reste due. C'est un engagement, c'est une réservation de place pour l'année.

La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

Pas de changement pour ce CF du 28 mars 2018

08 - Agoras actives :

10h-11h discussion pédagogique

à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements...

07- règlement horaires :

Réunion des éducateurs le mardi après midi : implique un changement d'horaire pour le mardi.

Les parents viennent chercher les enfants à 13h, les enfants mangent sur place avant.

06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

05 – Membres invités du CF

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

04 - (Non) Renouvellement de l'inscription (6 avril 2017)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire des familles dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérents ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

En tant qu'adhérent, qui plus est en tant que non adhérent, nous rappelons que les tuteurs n'ont pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion.

Argumentation du CF à ce jour 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérents, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agoras et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tuteurs/teuses ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectif de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)

03 - Critère de choix des familles (14 mars 2018)

Le CF tient compte de plusieurs critères non hiérarchisés, outre la réinscription, afin de maintenir l'équilibre entre plusieurs dimensions conditionnant la bonne marche du projet Bricabracs : sociale (favoriser la venue de familles touchées par la précarité), locale (structure de proximité), répartition des âges (multiage), intérêt de l'enfant (prise en compte des ruptures scolaires) et situation familiale.

02 - Concernant les prestations mensuelles (supprimé le 14 mars 2018)

~~Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.~~

- ~~○ Toute période commencée est due.~~
- ~~○ PI : sept-oct (2 mois)~~
- ~~○ PH : nov-déc (2 mois)~~
- ~~○ PII : janv-fevr (2 mois)~~
- ~~○ PIV : mars-avril (2 mois)~~
- ~~○ PV : mai-juin-juillet (3 mois)~~

01 - Le coût mensuel (14 mars 2018)

Il est de 50 euros / mois / enfants

Il s'effectue sur 12 mois.
